



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK Première session, 61^e législature

FEUILLETON ET AVIS – Jour de séance 13
le mardi 18 mars 2025

AFFAIRES COURANTES

Prière
Présentation d'invités
Déclarations de condoléances et de félicitations
Déclarations de députés
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Présentation des pétitions
Réponses aux pétitions et aux questions écrites
Présentation des rapports de comités
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Votes par appel nominal différés
Affaires du jour

AFFAIRES DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

Motion 13 — L'hon. M. Legacy, appuyé par l'hon. M^{me} Holt, proposera, le mardi 18 mars 2025, la résolution suivante :
que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

COMITÉ PERMANENT DE MODIFICATION DE LOIS

4, *Loi concernant la fixation des prix des produits pétroliers*. L'hon. M. Legacy.

COMITÉ DES SUBSIDES

Budget de capital, 2025-2026

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motion 1 — M. M. LeBlanc, appuyé par l'hon. M. K. Chiasson, proposera, le mardi 26 novembre 2024, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'engage à renforcer les relations fondées sur la confiance et la collaboration avec les communautés des Premières Nations ;

attendu que reconnaître et honorer les Premières Nations sur les territoires desquelles nous vivons et travaillons fait partie intégrante de l'engagement continu envers la vérité et la réconciliation ;

attendu que, le 18 novembre 2024, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a invité les employés du gouvernement à utiliser une déclaration de reconnaissance territoriale aux réunions officielles, aux événements, dans les publications ainsi que dans d'autres contextes et lieux gouvernementaux ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick reconnaisse que la province du Nouveau-Brunswick est située sur les territoires traditionnels non cédés et non abandonnés des peuples wolastoqey, mi'gmaq et peskotomuhkati et que les députés à l'Assemblée législative s'engagent à restaurer et à reconstruire des relations significatives avec les peuples autochtones et à honorer ces terres porteuses des espoirs des générations à venir.

Motions réglées

Motion 2 — M. M. LeBlanc. Adoption de la motion le 20 novembre 2024.

Motion 3 — L'hon. M. Legacy. Débat sur la motion le 10 décembre 2024 ; adoption de la motion le 10 décembre 2024.

Motion 4 — M. M. LeBlanc. Adoption de la motion le 20 novembre 2024.

Motion 9 — M. M. LeBlanc. Adoption de la motion le 28 novembre 2024.

Motion 10 — M. M. LeBlanc. Adoption de la motion le 28 novembre 2024.

Motion 11 — M. M. LeBlanc. Adoption de la motion le 11 décembre 2024.

Motion 12 — M. M. LeBlanc. Adoption de la motion le 11 décembre 2024.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 7 — M^{me} Scott-Wallace, appuyée par M. Savoie, proposera, le jeudi 12 décembre 2024, la résolution suivante :

attendu que les services municipaux ou locaux de collecte de déchets ne se chargent actuellement pas tous de la collecte et de l'élimination des déchets solides liées à l'agriculture ;

attendu que l'élimination des déchets solides représente pour les agriculteurs un fardeau sur les plans financier et logistique ;

attendu que les agriculteurs paient, comme tout le monde, de l'impôt foncier pour obtenir des services publics ;

attendu que les agriculteurs et leur travail sont essentiels à notre santé, à notre bien-être et à notre qualité de vie ;

attendu que les agriculteurs et leurs entreprises sont indispensables à la réussite globale de notre économie ;

attendu que des gouvernements locaux fournissent actuellement des services de collecte et d'élimination des déchets solides, notamment en ce qui concerne les enveloppes d'ensilage, et que d'autres l'ont fait précédemment ;

attendu que la réglementation provinciale a déjà stipulé que le ministre des Gouvernements locaux devait fournir des services de collecte et d'élimination pour les exploitations agricoles dans les communautés rurales, les municipalités régionales et les districts de services locaux, notamment en ce qui concerne les enveloppes d'ensilage ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mener une étude en consultation avec l'Alliance agricole, Circular Materials, Plaex ainsi que toute autre partie prenante pertinente en vue de trouver une façon d'établir une stratégie appropriée de gestion des déchets solides liés à l'agriculture.

Amendement proposé par l'hon. M. Kennedy, appuyé par l'hon. M. Finnigan, que la motion 7 soit amendée comme suit :

dans le paragraphe de la résolution :

par la suppression de « à mener une étude en consultation avec l'Alliance agricole, Circular Materials, Plaex ainsi que toute autre partie prenante pertinente en vue de trouver une façon d'établir une stratégie appropriée de gestion des déchets solides liés à l'agriculture » et son remplacement par « à continuer de travailler avec les municipalités, les commissions de services régionaux, l'Alliance agricole, Circular Materials et Plaex ainsi que toute autre partie prenante pertinente en vue de mettre en lumière des possibilités de gestion des déchets plastiques agricoles de manière durable ».

[Débat interrompu faute de temps]

Motion 8 — M. Austin, appuyé par M. Ames, proposera, le jeudi 12 décembre 2024, la résolution suivante :

attendu que la première ministre a réfléchi ouvertement à la possibilité d'examiner le dossier de l'installation correctionnelle du centre du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le taux d'occupation dans les installations correctionnelles actuelles du Nouveau-Brunswick est trop élevé et que des récidivistes sont donc libérés et assignés à résidence avant d'avoir complètement purgé leur peine ;

attendu que la province a déjà investi plus de 5 millions de dollars dans l'initiative, laquelle somme s'ajoute à une contribution financière considérable de la part de la municipalité locale ;

attendu que les gens de Grand Lake comptent sur l'installation pour le renforcement de la sécurité publique et l'amélioration de l'économie de la région ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement à poursuivre les travaux liés à l'installation correctionnelle du centre du Nouveau-Brunswick, dans le Parc industriel de Minto.

Motion 14 — M^{me} M. Johnson, appuyée par M. Weir, proposera, le jeudi 20 mars 2025 :
 attendu que la dépendance aux drogues et le rétablissement sont des questions de santé publique très importantes qui touchent profondément des gens, des familles et des collectivités de l'ensemble du Nouveau-Brunswick ;
 attendu que, dans la province, des programmes de traitement des dépendances sont offerts par des organismes privés et sans but lucratif et que ceux-ci jouent un rôle important pour ce qui est d'offrir un soutien aux personnes qui souhaitent obtenir un traitement ;
 attendu que des préoccupations ont été soulevées sur les préjudices que pourraient causer des programmes de traitement qui sont offerts par des organismes privés et sans but lucratif et qui sont non réglementés ou ne font pas l'objet d'une surveillance adéquate ou une absence de pratiques fondées sur des données probantes ;
 attendu que le gouvernement provincial a la responsabilité de veiller à ce que tous les programmes de traitement des dépendances, qu'ils soient publics ou privés et sans but lucratif, respectent des normes élevées en matière de reddition de comptes, de sécurité et d'efficacité pour assurer le bien-être des personnes qu'ils servent ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à s'orienter vers un modèle de traitement axé sur le rétablissement pour les personnes aux prises avec des dépendances et à réévaluer les modèles actuels de réduction des préjudices.

Motion 15 — M^{me} M. Johnson, appuyée par M. Lee, proposera, le jeudi 20 mars 2025 :
 attendu que le suicide est l'une des principales causes de mortalité chez les jeunes, surtout chez les adolescents de 15 à 19 ans ;
 attendu que le Nouveau-Brunswick est aux prises avec des taux croissants de troubles de santé mentale, y compris l'anxiété, la dépression et l'idéation suicidaire ;
 attendu que les taux de suicide chez les jeunes autochtones au Nouveau-Brunswick et au Canada sont nettement plus élevés que chez les jeunes non autochtones ;
 attendu que la stigmatisation liée aux troubles de santé mentale empêche souvent les élèves de demander de l'aide ;
 attendu que les établissements d'éducation jouent un rôle essentiel pour ce qui est de favoriser un environnement propice au soutien ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement à appuyer la mise en oeuvre dans les écoles de la province de programmes exhaustifs de prévention du suicide et de sensibilisation au suicide, notamment une formation obligatoire pour les éducateurs et les membres du personnel, l'intégration au programme d'études de la sensibilisation à la santé mentale et la création de ressources de soutien pour les élèves, en vue de favoriser un environnement sécuritaire et inclusif qui est propice aux discussions ouvertes sur la santé mentale et qui permet des interventions efficaces auprès des personnes qui en ont besoin.

Motions réglées

Motion 5 — M. Ames. Débat sur la motion le 12 décembre 2024 ; adoption de la motion amendée le 12 décembre 2024.

Motion 6 — M. Hogan. Débat sur la motion le 28 novembre 2024 ; adoption de la motion amendée le 28 novembre 2024.

PÉTITIONS

- | | |
|---|--------------------------------|
| 1, M. Coon — présentée le 26 novembre 2024. | (Réponse, le 10 janvier 2025) |
| 2, M ^{me} S. Wilson — présentée le 10 décembre 2024. | (Réponse, le 23 janvier 2025) |
| 3, M ^{me} Mitton — présentée le 10 décembre 2024. | (Réponse, le 19 décembre 2024) |
| 4, M. Cullins — présentée le 13 décembre 2024. | (Réponse, le 19 décembre 2024) |

RAPPORTS DE COMITÉS

Comité permanent de la politique économique

— premier rapport déposé le 10 décembre 2024.

Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée

— premier rapport déposé le 11 décembre 2024.

RAPPORTS/DOCUMENTS

Dépôt au bureau du greffier

Comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, volume 2, information supplémentaire
— déposé le 17 décembre 2024.

Rapport sur le rendement 2023-2024, bureau du vérificateur général
— déposé le 18 décembre 2024.

Rapport annuel 2023-2024, Société des alcools du Nouveau-Brunswick
— déposé le 20 décembre 2024.

Rapport annuel 2023-2024, Cannabis NB
— déposé le 20 décembre 2024.

Rapport annuel 2023-2024, Élections Nouveau-Brunswick
— déposé le 20 décembre 2024.

Rapport annuel 2023-2024, Égalité des femmes
— déposé le 23 décembre 2024.

Rapport annuel 2023-2024, ministère des Finances et du Conseil du Trésor
— déposé le 10 janvier 2025.

Rapport annuel 2019-2020, Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick
— déposé le 13 janvier 2025.

Rapport annuel 2023-2024, Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick
— déposé le 14 janvier 2025.

Rapport annuel 2023-2024, ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie
— déposé le 20 janvier 2025.

- Rapport annuel 2023-2024, Commissariat aux langues officielles
— déposé le 21 janvier 2025.
- Rapport annuel 2023-2024, ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux
— déposé le 23 janvier 2025.
- Rapport annuel 2023-2024, Bureau de l'ombud
— déposé le 23 janvier 2025.
- Rapport annuel 2023-2024, Bureau du Conseil exécutif
— déposé le 23 janvier 2025.
- Rapport annuel 2023-2024, Collège communautaire du Nouveau-Brunswick
— déposé le 23 janvier 2025.
- Rapport annuel 2023-2024, Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
— déposé le 24 janvier 2025.
- Rapport annuel 2022-2023, Société de développement régional
— déposé le 27 janvier 2025.
- Rapport annuel sur les droits 2025, ministère des Finances et du Conseil du Trésor
— déposé le 31 janvier 2025.
- Rapport annuel 2023-2024, Société de Kings Landing
— déposé le 3 février 2025.
- Rapport annuel 2022-2023, Extra-mural/Ambulance Nouveau-Brunswick
— déposé le 12 février 2025.
- Rapport annuel 2023-2024, Conseil des arts du Nouveau-Brunswick
— déposé le 24 février 2025.
- Rapport annuel 2024, Commission des assurances du Nouveau-Brunswick
— déposé le 26 février 2025.
- Rapport annuel 2024, bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances
— déposé le 5 mars 2025.
- Confidentialité des données électorales : document de discussion, Élections Nouveau-Brunswick, février 2025
— déposé le 13 mars 2025.
- Rapport annuel 2023-2024, Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées
— déposé le 14 mars 2025.

Shayne Davies,
greffier de l'Assemblée législative